

AMAP de Belin-Beliet « Lou Casalot »
Contrat PRODUITS LAITIERS Château Le Pis « Famille Mazière »
CONTRAT D'ENGAGEMENT entre Château Le Pis et M. Mme. Melle
du 1^{er} Février au 30 Juin 2011

- 1 . Je m'engage à régler d'avance l'achat des produits laitiers dus à Mme Mazière.
- 2 . La productrice s'engage à amener ses produits à chaque distribution, qui se tiendra tous les 15 jours le mardi de 19h à 20h à la salle de l'Abbé Gaillrd ou à la Halte Latine
- 3 . Je m'engage à payer directement au producteur en aparté du contrat une consigne et à respecter les règles qui s'y rattachent (retour des consignes propres et à chaque distribution sous peine de devoir repayer celle-ci).
- 4 . Je pourrai augmenter mon panier par avenant au contrat.
- 5 . Je m'engage à informer les coordinateurs de la solution retenue pour le devenir de mon panier lors de mes absences aux distributions sans quoi il sera perdu et dû.
- 6 . J'accepte la charte de l'AMAP et participerai à son fonctionnement (distributions, aide aux producteurs que j'ai ou pas un contrat avec lui...).

La Structure	Nom individuel : Mazière Lysianne Reprise exploitation familiale en 1995, puis brevet de Technicien Agricole et reprise officielle en 1998
Les surfaces cultivées	34 hectares dont 7,43 de vignes, 10 de maïs, 5 de luzerne et le reste en prairie
Les pratiques de production	Agriculture auto-consommée à raisonnée Utilisation de semences de maïs (achat à Terre du Sud), puis labours et compost, pas d'arrosage, utilisation ponctuelle de désherbant et d'insecticide
Les vaches	41 bêtes au total dont 20 en traite de races Jersiaise, Bordelaise et Prim-hostein Reproduction par insémination artificielle
Hygiène des locaux et accessoires	2 traites par jour, une le matin, nettoyage des cuves à l'acide après celle-ci pour éliminer les graisses et une traite le soir, nettoyage des cuves à la javel pour la désinfection
La nourriture des vaches	Ensillage de maïs, enrubané de luzerne, ray-grass, luzerne, soja (achat à Terre du Sud, provenance Brésil, pour info, le pourcentage de risque de présence d'OGM dans le lait reste minime puisque de 0,0001%!)
Les produits	Lait et yaourts
Modes des commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés de Ste Foy-la-Grande le samedi matin et de Pessac le Dimanche matin • 3 crèmeries à Bordeaux • Fromagerie des Chaumes à St-Antoine-de-Breuilh • AMAP : Pellegrue, Pujols et Belin-Beliet • Marchés producteurs et nocturnes, journées à la ferme l'été

Pour rappel :

Durée de conservation :

- **Le lait cru** : inutile de la faire bouillir, il est très bon cru, et ce pendant 3 jours. Passé ce délai, pour le conserver plus longtemps, il faut le faire monter (pas besoin de la faire bouillir, le faire monter suffit, il faut atteindre 86 °). Une fois reposé, enlevez la crème et remettez le lait dans la bouteille en verre au frigo, vous le garderez une semaine.

La crème peut se savourer comme crème fraîche.

- **Les yaourts** sont bons pendant 10 jours

Veillez cocher les cases correspondantes

- Une bouteille d'un litre : 1 euro (dont TVA à 5,5% : 0,05 euros)
- Un bidon de 5 litres : 4,50 euros (dont TVA à 5,5% : 0,24 euros)
- Un yaourt : 0,35 euros (dont TVA à 5,5% : 0,02 euros)

	Lait en litres par quinzaine (à partir de 5l, précisez le nombre de bouteilles et de bidons)		Yaourts par quinzaine
1 litre		2 yaourts	
2 litres		4 yaourts	
3 litres		6 yaourts	
4 litres		8 yaourts	
5 litres		10 yaourts	
6 litres		12 yaourts	
7 litres		14 yaourts	
8 litres		16 yaourts	
9 litres		18 yaourts	
10 litres		20 yaourts	
11 litres		22 yaourts	
12 litres		24 yaourts	
13 litres		26 yaourts	
14 litres		28 yaourts	
15 litres		30 yaourts	

Total du nombre de produits sur 11 distributions :

- Litres de lait soit euros (dont TVA à 5,5% : euros)
- Yaourts soit euros (dont TVA à 5,5% : euros)

Total sur 5 mois en euros : euros (dont TVA à 5,5% : euros)

Règlement en :

- 1 chèque de euros 2 chèques de euros 3
 chèques de euros Chèque n°
 Chèque n°
 (encaissé le 10 février) (encaissés les 10 février et 10 juin) (encaissés les 10 février,
 10 avril et 10 juin)

Date et signature de l'adhérent
du producteur

des coordinateurs

		12	10	
15	15			21
		26	24	
	29			

Signature de l'adhérent
Signature du producteur de l'adhérent

Partie remise aux coordinateurs

AMAP Lou Casalot - reçu pour paiement des consignes Produits Laitiers

Mme Mazière Lysianne atteste avoir reçu de M....., pour confirmation de son paiement des consignes en produits laitiers le montant de euros, correspondant àconsignes lait etconsignes yaourts.

Chaque consigne coûte 1,50 euros (dont TVA à 5,5% : 0,08 euros) et sera payée en aparté du panier directement au producteur.

Règlement :

Espèces soit euros (dont TVA à 5,5% : euros)

Chèque soiteuros (dont TVA à 5,5% : euros)

(établi à l'ordre de Château Le Pis-Mazière)

Signature de l'adhérent des coordinateurs
du producteur

Partie remise au producteur

AMAP Lou Casalot - reçu pour paiement des consignes Produits Laitiers

Mme Mazière Lysianne atteste avoir reçu de M....., pour confirmation de son paiement des consignes en produits laitiers le montant de euros, correspondant àconsignes lait etconsignes yaourts.

Chaque consigne coûte 1,50 euros (dont TVA à 5,5% : 0,08 euros) et sera payée en aparté du panier directement au producteur.

Règlement :

Espèces soit euros (dont TVA à 5,5% : euros)

Chèque soiteuros (dont TVA à 5,5% : euros)

(établi à l'ordre de Château Le Pis-Mazière)

Signature de l'adhérent
du producteur

Partie remise à l'adhérent

AMAP Lou Casalot - reçu pour paiement des consignes Produits Laitiers

Mme Mazière Lysianne atteste avoir reçu de M....., pour confirmation de son paiement des consignes en produits laitiers le montant de euros,

correspondant àconsignes lait etconsignes yaourts.

Chaque consigne coûte 1,50 euros (dont TVA à 5,5% : 0,08 euros) et sera payée en aparté du panier directement au producteur.

Règlement :

Espèces soit euros (dont TVA à 5,5% : euros)

Chèque soiteuros (dont TVA à 5,5% : euros)

(établi à l'ordre de Château Le Pis-Mazière)

Signature de l'adhérent

du producteur

Contrat à remplir et à ramener avec le paiement impérativement le 1^{er} Février pour la première distribution, pour rappel , s'étaient engagés :

Noms	Lait par quinzaine	Yaourts par quinzaine
Augis	2 litres	4 yaourts
Bachellerie	5 litres	6 yaourts
Belbeoch		12 yaourts
Bertonèche	10 litres	20 yaourts
Billet	2 litres	
Brachetti	1 litre	8 yaourts
Cayot-Taupenas	2 litres	8 yaourts
Chauffourier	10 litres	6 yaourts
Couderc	1 litre	
Dauriat	1 litre	6 yaourts
Defaye	10 litres	6 yaourts
Falgairolle	1 litre/mois	4 yaourts
Holmière-Baris		8 yaourts
Rodriguez		12 yaourts
Rouxel	1 litre/mois	
Martine et Lucien	12 litres	
Marie-Chantal	1 litre/mois	4 yaourts

Il est souhaitable que les commandes prévues à la base soient maintenues au minimum pour que le contrat se fasse, pensez à la productrice et à vos petites coordinatrices qui se sont déplacées et qui ont fournis tout ce travail ! Merci à tous

Julie, j'espère que tout ça te conviendra, j'ai fait au mieux, si souci, contacte-moi, il faudra envoyer un mail à Lysianne pour lui rappeler le nombre de yaourts (104 pour l'instant) et de litres de lait (59 pour l'instant) au minimum pour mardi.
Bisous, Carine